

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX**

**DELIBERATION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE n°2022-111**

L'an deux mille vingt deux, le 29 septembre à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 23 septembre 2022

Nombre de délégués :

- en exercice : 29
 présents : 27
 votants : 29

OBJET :

Cinéma AREVI

Approbation du plan de
financement pour le
remplacement de la cabine
de projection

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. François BOISSERIE, M. Jean-Claude FRACHET, M. Roland POURCHET, Mme Annick HUCHET, M. Patrick REYJAL, Mme Christiane BARRY, M. Jacques BLONDY, M. Patrice DELAGE, Mme Marie Madeleine LORIN, Mme Delphine PERRIER-GAY, Mme Céline BOYARD, M. Ludovic TURPIN, Mme Monique PLAZZI, M. Laurent GORYL, Mme Annie ARNAUD, Valérie Isabelle BONIN, M. Jean-Claude DUPUY, M. Francis CUBERTAFON, Mme Pascale BRACHET, M. Alain BLONDY, et Mme Stéphanie TOESCA conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés : M. Francis DELORT, Catherine L'OFFICIAL, Sandrine FUSADE.

Francis DELORT est suppléé par Patrick REYJAL
Catherine L'OFFICIAL donne pouvoir à Patrick DARY
Sandrine FUSADE donne pouvoir à Valérie Isabelle BONIN

SECRETAIRE : Jean-Claude DUPUY

Rapporteur : P. MILLET-LACOMBE

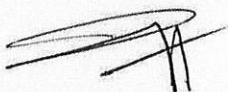
Considérant que par délibération n°2022-068 du 4 avril 2022, le Conseil Communautaire a approuvé le remplacement de l'intégralité du projecteur numérique de la salle 2 suite à une panne importante ;

Considérant les fonds mobilisables pour cette opération ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le plan de financement ci-dessous :

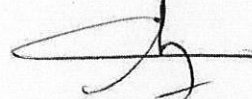
Dépenses (en € H.T)		Recettes (en € H.T)		
Nature	Montant	Organismes	Montant	Pourcentage
Projecteur numérique laser	35 800 €	Conseil Régional	7 160 €	20 %
		Sous-total :	7 160 €	20 %
		Autofinancement :	28 640 €	80 %
TOTAL :	35 800 €	TOTAL :	33 240 €	100 %

Le secrétaire



J-C DUPUY

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,
Le Président



D. BOISSERIE



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication